



À M. le Recteur de l'Académie d'Amiens

Amiens, le 7 septembre 2020

Monsieur le Recteur,

Nous nous permettons de revenir vers vous afin de vous rapporter certains éléments qui créent des situations d'angoisse chez nos collègues.

Nous voici une semaine après la rentrée et notre organisation syndicale est particulièrement inquiète concernant les moyens mis en place dans les établissements et les écoles en lien avec la pandémie de COVID-19.

Le premier sujet d'inquiétude concerne la grande disparité des dotations en masques pour les personnels dans les écoles. Après avoir pris attache de nos collègues affectés dans les trois départements de l'Académie, il apparaît que la dotation est comprise entre 2 et 6 masques en tissu par enseignant jusqu'aux vacances de la Toussaint. Si on considère une amplitude en présence à l'école de 8h à 17h30 (réunions diverses, accompagnement éducatif, études surveillées ou encore APC compris), il faudrait a minima 3 masques par jour et par enseignant et donc seules les dotations de 6 masques/enseignant permettraient de tenir ce rythme jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Les collègues insuffisamment dotés en masques sont, au moins en partie, dans l'obligation d'utiliser leur propre matériel de protection. Or, certains CHSCT, tenus en juin dernier, avaient alerté sur le fait que l'utilisation par les personnels de masques non homologués pouvaient entraîner la non protection de l'Etat employeur suite à une plainte d'utilisateur.

Concernant les personnels fragiles, pouvant bénéficier de masques spécifiques, comme préconisé par le Ministère, il semblerait qu'ils soient nombreux à ne pas avoir été informés de cette possibilité qui leur est offerte.

Par ailleurs, malgré la circulaire publiée par le 1^{er} Ministre et à destination des administrations et des agents de la fonction publique d'état en date du 1^{er} septembre 2020, des recommandations ont été faites en matière de télétravail et quant à la prise en compte des agents identifiés comme vulnérables. Pour autant, nous sommes à ce jour, dans l'attente de la communication et de l'application de la déclinaison de cette circulaire au niveau local.

Enfin, il est demandé aux directeurs.rices d'école de juger de la sévérité des symptômes présentés par certains enfants pour décider s'ils doivent être admis ou pas à l'école. Or, les consignes ne sont pas claires sur les symptômes qui doivent alerter et mettent les collègues en difficulté.

Pour ces raisons, M. le Recteur, nous nous permettons de vous adresser plusieurs questions et/ou revendications.

Tout d'abord, concernant les masques :

- Pourriez-vous vous assurer auprès des DSDEN, que tous les personnels aient à leur disposition (a minima) 6 masques réutilisables jusqu'aux vacances de la Toussaint ?
- Nous souhaitons que l'ensemble des personnels soit informé rapidement de la possibilité d'obtenir du matériel de protection spécifique en cas de vulnérabilité.
- Pourriez-vous nous apporter une réponse quant à la responsabilité juridique des personnels en cas d'utilisation de masques personnels non homologués ?

Concernant la déclinaison de la circulaire du Premier Ministre portant sur la protection des agents publics, quand celle-ci sera-t-elle applicable au sein de notre académie, les personnels vulnérables étant dans une vive attente ? Nous souhaitons, à ce titre, vous rappeler, conformément aux recommandations de cette circulaire que le Sgen-CFDT Picardie est favorable au télétravail, en particulier pour les personnels administratifs volontaires. Cette option est-elle envisagée ?

Pour terminer, les personnels sont dans l'attente d'informations quant à la situation administrative qui serait la leur en cas de mise en quatorzaine (en cas de suspicion, de cas avéré pour le collègue ou l'un de ses proches ou encore en cas de suspicion, de cas avéré dans l'environnement professionnel du collègue) ?

Nous vous prions d'agréer, M. le Recteur, l'expression de notre parfaite considération.

Florine Personne et Sébastien Lequien
Co-Secrétaires Généraux du Sgen-CFDT Picardie

